

Le registre de santé et de sécurité

Janvier 2024

Vous souhaitez faire une observation ou une suggestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

2 registres santé et sécurité au travail sont à **vos** disposition :

- un à disposition des personnels
- un à disposition des usagers

Où trouver ces registres selon les sites :

Georges Sand : auprès des agents de l'accueil – Plateau administratif
3^{ème} étage

Judith Rato

Marc Pradelle

Roselmy Kbidi

Guy Ngamaye-Epanda

12 rue de la Montjoie : auprès du responsable du pôle des installations techniques - Bâtiment B, Espace Jeunet, 2^e étage

Franck Jouanny

17 rue de La Montjoie : auprès du responsable du pôle production - magasin, rdc

Pierre Chevrin

Katya Soroka

La boîte : 34 quai de la Loire 75019 Paris : auprès des chargées de mission de la direction des études

Agnès Hominal

Pascale Fulghesu

Barbara Lecourt

A quoi sert-il ?

Chaque agent ou usager a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Si vous inscrivez un signalement dans le RSST, merci de préciser le site sur lequel vous êtes et le signifier par mail à Fabrice Loussert, conseiller de prévention et Marie-Pierre Bessone, responsable RH afin qu'une réponse puisse être apportée dans les meilleurs délais.

Ces registres permettent de :

- ✓ contribuer à garantir de bonnes conditions de sécurité aux agents et aux étudiants et à préserver leur santé.

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le registre de santé et de sécurité

Janvier 2024

- ✓ favoriser l'expression des agents et des étudiants sur les problématiques de prévention
- ✓ améliorer les conditions de travail des agents et des étudiants
- ✓ partager les problématiques liées à l'organisation du travail et pouvant entraîner des risques psycho-sociaux

Besoin d'aide : une aide eut être apportée par le conseiller de prévention dans la rédaction du signalement et/ou par les représentants du personnels du Comité social d'administration.

Contacts

Conseiller de prévention

Fabrice Loussert

f.loussert@ens-louis-lumiere.fr

Membres titulaires du CSA

David Faroult

d.faroult@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Dürr

v.durr@ens-louis-lumiere.fr

Eric Urbain

e.urbain@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Figini

v.figini@ens-louis-lumiere.fr

Alan Blum

a.blum@ens-louis-lumiere.fr

Membres suppléants du CSA

Alain Sarlat

a.sarlat@ens-louis-lumiere.fr

Véronique Lorin

v.lorin@ens-louis-lumiere.fr

Laurent Stehlin

l.stehlin@ens-louis-lumiere.fr

Charlotte Wensierski

c.wensierski@ens-louis-lumiere.fr

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le registre de santé et de sécurité

Janvier 2024

Franck Maindon

f.maindon@ens-louis-lumiere.fr

Gilles Le Guillou

g.leguillou@ens-louis-lumiere.fr

Que peut-on signaler sur le RSST ?

- Un aspect immobilier : difficultés liées à l'accès à l'Ecole.
- Etat général du bâtiment (sols, toitures, fissures, fermetures...)
- La propreté et l'hygiène : état de sanitaires, état de propreté des locaux
- La sécurité (électrique ...)
Vétusté des prises de courant, détérioration des interrupteurs...
- Les conditions de travail : éclairage, bruit, ambiance thermique.
- Une procédure, une organisation du travail entraînant une pression sur un service ou un agent et pouvant générer une problématique de risques psycho-sociaux.

Par exemple, le plus souvent une intervention de plusieurs services est nécessaire pour établir un acte de gestion. La procédure existante peut prévoir des délais trop contraints pour les services entraînant une pression de travail. L'objectif est de porter une réflexion sur l'organisation du travail.

Le RSST n'est pas un registre destiné à recueillir les conflits ou les tensions entre collègues de travail ou bien entre un responsable hiérarchique et un agent.

En cas de tensions relationnelles, les acteurs de la prévention sont à votre disposition.

Des réunions de médiation peuvent être organisées.

Qui peut le consulter ?

Le conseiller de prévention

Les membres du CSA

La direction

Quelle suite aux signalements fait dans le registre santé et sécurité ?

Le conseiller de prévention prévient le directeur si une mention a été apportée dans le registre.

La direction doit apporter une réponse par écrit inscrite dans le registre. La réponse apportée est envoyée par mail à l'agent ou l'utilisateur, auteur du signalement.

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

Le registre de santé et de sécurité

Janvier 2024

Lors de chaque séance du CSA, les signalements inscrits dans le registre sont portés à la connaissance des membres du CSA ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Références réglementaires

Article 59 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux CSA

Article 3-2 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique.

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par l'assistant de prévention. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des comités d'hygiène, de sécurité et des

« Dans les services qui accueillent du public, un registre de santé et de sécurité doit également être mis à la disposition des usagers. Ces derniers doivent être clairement informés de l'existence d'un tel registre. Le registre destiné au public peut être différent de celui destiné au recueil des observations des agents ».

TEL +33 (0)1 84 67 00 01
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE